Association locale
UFC-Que Choisir du Val d'Orge

Place du 19 mars 1962 - 91240 SAINT MICHEL sur ORGE

Tél : 01 69 25 08 13 Courriel : valdorge@ufc-quechoisir.org www.ufc-quechoisir-valdorge.org/

Directeur de publication : Gérard Brochot
Avec la participation des bénévoles

Impression : Office DEPOT 91160 Ballainvilliers

BULLETIN N° 59
mars 2019
Prix : 1,70 euro
Gratuit pour nos adhérents

Reproduction totale ou partielle interdite sans autorisation

Editorial

L'assemblée générale qui s'est déroulée le 16 février a mis en place pour l'année 2019 un conseil d'administration de 11 membres (voir article). Celui-ci m'a réélu au poste de président et je les en remercie .

Si j'ai accepté de reprendre le poste c'est avant tout parce que j'adhère totalement aux nouvelles évolutions de notre association adoptées par le vote du rapport d'orientation en 2017 .

En effet beaucoup de choses changent dans le monde de la consommation:

- De nouvelles organisations sont mises en place pour aider les consommateurs à régler leurs litiges: Médiateurs, conciliateurs de justice, traitement par internet....
- Par contre la nouvelle façon de consommer exige d'être informé , accompagné afin de bénéficier des améliorations apportées en agriculture, étiquetage, achats par internet.

L'UFC -Que Choisir consacre désormais une partie de son activité à cette communication .

Depuis le début de l'année nous participons au Grand Débat. Nous proposons des ateliers pour les élection européennes et des "ateliers conso". Nous sommes présents dans le grand projet de la mise en oeuvre de l'agroécologie initié par l'agglomération Cœur d'Essonne.

Pour cela nous avons accueilli de nouveaux bénévoles que je remercie . Mais cela est insuffisant. N'hésitez pas à nous contacter afin que nous soyons encore plus présents et efficaces auprès des consommateurs.

Si des travaux perturbent notre activité actuellement vous retrouverez à la rentrée des locaux rénovés plus agréables, je remercie ici la Mairie de Saint-Michel-Sur-Orge pour ces améliorations.

Vous savez que votre soutien est essentiel au fonctionnement de notre association car il garantit son indépendance. Pensez à renouveler votre adhésion.

Le Président : Gérard Brochot

12 PROPOSITIONS UFC QUE CHOISIR

1 – Répercuter les baisses des cours des matières premières agricoles sur les prix en rayon
2 – Annuler le seuil de revente à perte qui gonfle les marges de la grande distribution
3 – Supprimer les commissions d'intervention en cas d'incident bancaire
4 – Simplifier le changement de banque avec portabilité du numéro de compte bancaire
5 – Faire varier les aides à la rénovation énergétique en fonction du niveau de performance et non des équipements
7 – Allonger la garantie légale en fonction de la durée de vie des produits
8 – Encadrer les loyers dans toutes les zones tendues
9 – Faciliter la comparaison et le changement d'assurance santé
10 – Limiter les dépassements des honoraires médicaux
11 – Réformer l'apprentissage de la conduite pour baisser le prix du permis
12 – Libéraliser la vente de pièces de carrosserie automobiles

PLUS DE 95000 SIGNATURES EN 3 SEMAINES

A NOTRE PÉTITION DE SOUTIEN A CES PROPOSITIONS

EUROPE ENTENDS TES CONSOMMATEURS

En ce mois de Mars les Associations locales de l'ESSONNE organisent dans le cadre d'une campagne nationale de l'UFC-QUE CHOISIR des soirées d'échanges sur le thème de l' EUROPE et les consommateurs :

OUI nous pouvons agir auprès des instances européennes : Parlement et Commission

Il s'agit de savoir comment, de regarder ce qui a déjà été fait et ce que nous pouvons faire aujourd'hui.

Nous avons des choses à dire et c'est le moment. Le moment aussi d'interroger les candidats aux élections européennes. Nous vous invitons très cordialement à venir participer à ces réunions-ateliers-débats.

LES DATES ET LES LIEUX SONT INDIQUES SUR NOTRE SITE :

www.ufc-quechoisir-valdorge.org

UNE ÉQUIPE DYNAMIQUE ET EFFICACE

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES ADHÉRENTS UFC QUE CHOISIR VAL D'ORGE

Le 16 février 2019, 35 adhérents étaient présents dans la grande salle de la « Maison des Seniors » qui abrite nos bureaux. Nous avons reçu 43 pouvoirs.

Notre vice-présidente, Marie Jeanne Clairet accueille les participants et dans son introduction, insiste sur le travail des bénévoles de notre association, en précisant que nous attendons toujours des nouvelles candidatures, chaque bénévole bénéficiant de stages de formation.

Présentation du rapport moral et d'activité, en rappelant le fonctionnement de notre association :

- Diminution du nombre de nos adhérents,
- Type des différents litiges traités par nos conseillers,
- Représentation de notre association dans de nombreuses commissions, syndicats. Nous avons animé 4 ciné-débats, de nombreux ateliers de consommation et arnaques, participé à des manifestations extérieures (fête des plantes, forums) avec succès.
- Participation à quatre enquêtes dont les résultats paraissent dans la revue Que Choisir.
- Poursuite de l'activité de notre responsable santé dans les centres hospitaliers.

Nous avons ensuite présenté le rapport d'orientation, le rapport financier et le budget prévisionnel 2019.

Adoption à l'unanimité des adhérents présents ou représentés sur ces rapports, après certaines précisions ou réponses apportées par nos bénévoles.

Il a été ensuite procédé à l'élection des 7 membres sortants qui souhaitaient se représenter.

Nous avons ensuite eu un échange, comme d'habitude très intéressant et instructif, avec les adhérents présents dont nous avons noté l'intérêt et la fidélité, ce qui nous encourage dans notre engagement.

Nous avons ensuite partagé le « pot de l'amitié », ce qui est toujours très sympathique.

Composition du Conseil d'administration :

Gérard BROCHOT : Président

Michel BRUNET

Marie-Jeanne CLAIRET : Vice-Présidente

Jean-Luc FRANCART

Jean Claude GRILLET

Roland HUGOT

Philippe ISENBECK

Patrick PELLÉ

Daniel ROUX

Marie SAVARD : Secrétaire

Jeanine WAUQUIEZ : Trésorière

DES BÉNÉVOLES À VOTRE ÉCOUTE

UN CAS RARE MAIS UNE BELLE RÉUSSITE!!

Mme V. (85 ans) achète un terrain dit constructible (150 000 €) pour ses enfants à un particulier par l'intermédiaire d'un notaire pour une surface d'environ 1000m². Après signature du compromis de vente, elle s'aperçoit que celui-ci n'a plus que 585 m² (?). Affolée et ayant versé 14400 € à la signature, elle informe le notaire qui lui confirme que ce terrain n'a que 585 m² et que si elle veut «casser» la vente, elle perd son dépôt.

Mme V. vient nous voir et sur nos conseils, elle se rend à la mairie pour demander le plan cadastral qui précise que ce terrain n'est pas constructible car inondable. Revenue vers nous, nous lui conseillons d'envoyer une lettre R+AR (avant la nôtre) au notaire pour dénoncer le contrat pour tromperie.

Le notaire lui répond très rapidement qu'il prend note de l'annulation de la vente et lui propose une solution pour le moins non satisfaisante pour Mme V. : l'annulation d'un commun accord avec le vendeur – ce qui permet au notaire de ne lui rembourser que la somme versée initialement et non le double comme le stipule la loi : «Si d'un commun accord la vente est annulée, la somme initiale est remboursée, par contre si la vente est annulée par le vendeur ou son notaire, pour tromperie ou vice de procédure, c'est le double qui doit être remboursée».

Nous conseillons donc à Mme V. de prendre RDV avec la Chambre des Notaires à Evry pour y déposer son dossier et réclamer les 28800 € normalement dus.

A ce jour, nous attendons la réponse de la Chambre des Notaires

Néanmoins, la vente a bien été annulée et Mme V. va au moins retrouver son dépôt initial.

UNE BELLE PROMESSE DIFFICILE A CONCRÉTISER…

Samsung, comme d'autres sociétés nous offrent souvent une belle promotion sur achat ou parrainage.

OUI, MAIS…

Que de galères pour se faire rembourser l'offre :

Orange donne 100 euros pour parrainer un filleul, mais le site de parrainage ne fonctionne pas. Du moins durant la période de promotion. M L. en a été floué. Après nombreux courriers, il n'a pas de réponse. On le laisse « sur sa faim ». Une action sur leur site réservé pour les associations, Orange répond sous deux jours qu'il va étudier le dossier. Les preuves lui ont été envoyées. A ce jour, toujours en attente, mais le résultat sera probant. Il ne peut déroger à ce manquement car nous avons invoqué l'art 211-1 du code conso et le texte N° 10, art 4 de l'arrêté du 31/12/2008 du Ministère de l'Économie, qui le contraint à honorer sa promotion.

Quant à Samsung, il aime perdre les dossiers envoyés par courrier. C'est le cas de M. H. qui n'ayant pas d'ordinateur a envoyé le questionnaire et les éléments concernant une offre sur la période de Noël, mais sans résultat de remboursement. Un courrier de UFC-Que Choisir leur rappelant leur devoir, y compris aux personnes sans ordinateur, a eu effet.

Mais quelles difficultés : il leur manque toujours quelque chose. Cette fois-ci ce fut le N° de série de l'appareil. Deux autres cas similaires ont été signalés par le vendeur : les personnes avaient acheté leur four mais avec livraison différée : aussi sur nos conseils, dans ces conditions, demandez le N° de série de l'appareil que vous achetez cash, car passé le délai, Samsung clos votre dossier sans remboursement et se retranche derrière cette condition. Cependant, M.H. a eu gain de cause, et ce grâce à notre AL. Mêmes textes de loi cités.

NOS ENQUÊTES, QUEL PROCESSUS

Quatre ou cinq fois par an la Fédération nous propose une participation à des enquêtes. Les sujets sont divers et variés : relevés de prix en grandes surfaces, magasins bio, en circuits courts, agence de voyage, opticien, pharmacie, vétérinaire, jouets, fenêtres, maisons de retraite etc.

Après l'acceptation de notre participation la Fédération UFC Que Choisir envoie les documents 15j avant le début de l'enquête. Le sujet n'est connu qu'à ce moment, le protocole doit être respecté, les dates de déroulement de l'enquête sont imposées, la durée d'une enquête est en principe de 15j. Les documents remplis doivent être retournés par le (la) responsable d'enquête à la Fédération avant une date butoir.

Tous les bénévoles peuvent participer aux enquêtes ainsi que les **adhérents.**

Vous n'êtes pas obligés de participer à toutes les enquêtes. Vous vous inscrivez (seul ou en binôme) selon vos disponibilités et si le sujet vous convient. **« c'est vous qui voyez !!! »**

Si cela vous tente, n'hésitez pas à venir nous rejoindre.

SURVEILLER, CONTRÔLER, RELEVER SES COMPTEURS

Que ce soit pour l'électricité, le gaz ou l'eau, il est important de vérifier régulièrement ses compteurs et à l'occasion de changement de domicile

1° - Vous entrez dans un nouveau domicile, relevez tous vos compteurs au moment de l'état des lieux d'entrée en présence du propriétaire ou de son représentant en cas de location, ou de l'ancien propriétaire en cas d'achat

2° - Vous quittez les lieux, idem au moment de l'état des lieux de sortie, ou avec le nouveau propriétaire

3° - En cas de changement de compteur, relevez les index de l'ancien et du nouveau compteur en présence du technicien en charge de l'opération

4° - Vérifiez régulièrement les index de vos compteurs afin d'en contrôler le bon fonctionnement. Les fournisseurs comme EDF vous propose un télérelevé tous les 2 mois, transmettez vos relevés à vos fournisseurs

5° - Quand vous quittez un domicile pensez à résilier vos abonnements en indiquant vos relevés de compteurs

N'hésitez pas à faire des photos des index lors de vos relevés

Tout cela afin d'éviter erreurs, surconsommations, surfacturations et réclamations

INAUGURATION DE LA NOUVELLE MJD D'ÉTAMPES

Les maisons de la justice et du droit (MJD) assurent une présence judiciaire de proximité et concourent à la prévention de la délinquance, à l'aide aux victimes et à l'accès au droit. Les mesures alternatives de traitement pénal et les actions tendant à la résolution amiable des conflits peuvent y prendre place.

Pour assurer ces missions, les MJD recourent à de nombreux intervenants : des magistrats qui peuvent être amenés à tenir des permanences ou des audiences, des éducateurs de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des conseillers d'insertion et de probation qui assurent le suivi des peines et l'aide aux sortants de prison, des conciliateurs pour régler les litiges civils, des délégués du procureur de la République et des médiateurs pour la mise en œuvre des mesures alternatives aux poursuites, des avocats, huissiers, notaires qui tiennent des consultations gratuites, des membres d'associations d'aide aux victimes, d'accès au droit ou de contrôle judiciaire, des délégués du médiateur de la République...

La MJD d'Étampes regroupe 20 services dont depuis deux ans et demie UFC-Que Choisir, au service des personnes qui rencontrent un litige avec un professionnel.

Son responsable, Stéphane LINY, présent depuis la création du PAD, par son excellent travail de coordination et de résultat plus qu'encourageants, a réussi le pari : le PAD est devenu

La 147ème MJD de France depuis le 19 Février dernier, et la 4ème du département.

L'inauguration, en présence de nombreuses personnalités, dont, Monsieur le Préfet de l'Essonne, une représentante de Mme la Garde des Sceaux, le Député de la Circonscription, le Président de l'Agglo Étampois-Sud Essonne, le maire d'Étampes, et de nombreux autres représentants (Notaires, banque de France, Avocats, etc. et nous-mêmes) s'est déroulée avec des discours simples, enjoués. Suivie d'un cocktail où nous avons rencontré les personnalités et discouru sur nombres de sujets.

NOS PROCHAINS RENDEZ-VOUS

ANIMATIONS, CONFÉRENCES, CINÉ-DÉBATS

Dans le cadre du Printemps de la Consommation, nous organisons

- Plusieurs ciné-débats autour du film "L'illusion verte" avec les intervenants organisant la mise en œuvre de l'agroécologie dans l'agglomération de Cœur d'Essonne.
- Participation à des conférences avec la police ou la gendarmerie sur les arnaques et l'utilisation frauduleuse des données personnelles sur internet.
- Différents ateliers d'éducation à la consommation dans les communes de l'agglomération de Cœur d'ESSONNE et de l'ÉTAMPOIS.
- Participation au grand débat avec les documents de l'UFC QUE CHOISIR à remettre pour le 15 mars.
- Participation avec l'AL de Essonne Nord à 3 ateliers concernant les élections européennes les 15 ,22 28 mars 2019 .

Les dates et les lieux de ces manifestations sont indiquées sur notre site

www.ufc-quechoisir-valdorge.org

DYSFONCTIONNEMENTS DUS AUX TRAVAUX DANS L'IMMEUBLE DE NOS BUREAUX.

Certains d'entre-vous se sont étonnés des difficultés rencontrées pour nous joindre, obtenir des renseignements sur l'avancement du traitement de leur litige, demander un rendez-vous ou un conseil.

Même si nous n'avons jamais cessé totalement notre activité, il est vrai qu'il nous a été difficile à certains moments d'être aussi présents qu'à l'habitude. Nous vous prions de bien vouloir nous en excuser.

Ces difficultés sont dues aux travaux que la mairie réalise pour réhabiliter et mettre aux normes PMR (personnes à mobilité réduite) notre immeuble connu à SAINT MICHEL SUR ORGE sous le nom de la MAISON DES SENIORS.

Ces travaux qui seront bientôt terminés nous permettront de vous accueillir dans des conditions plus adaptées